

**Séance du
Conseil du
8 juillet 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et les conseillères, Mesdames Edith Rousseau et Ariane Tessier-Moreau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

2024-07-01

3. 2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2024;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Effet bancaire
7. Salaire Directrice générale
8. Remplacement antenne Internet au camping
9. Arbre pour le terrain de jeux
10. Achat d'une pancarte pour le parc municipal
11. Entente intermunicipale – Carte de loisirs
12. Achat de billet pour l'exposition de la Mi-Carême
13. Achat but de soccer extérieur
14. Création d'un Comité Consultatif de gestion de déchets
15. Travaux camping municipal
16. Correspondances;

- Isabelle Raullet
- Corporation de la Sauvagine
- Tournoi de pêche Charles-Vézina

17. Suivi des dossiers;
 - Chemin de la batture
 - Politique familiale
18. Varia;
 - Règlementation sur la sécurité des piscine résidentielles
 - Offre du module aux citoyens
 - Fermeture tour d'observation
 - Vacances
 - Tournoi de pétanque
19. Période de questions écrites et verbales;
20. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que l'ordre du jour soit accepté en reportant le point sur l'offre de service de Puribec. Le point varia restant ouvert

2024-07-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

Adoption du
procès-verbal
du
18 septembre
2023

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-07-03

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification
des
comptes

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 8 juillet 2024 totalisant 53 040,74 \$;

2024-07-04

Effet Bancaire

6. Effet bancaire

CONSDERANT QUE M^{me} Krista Burke a été engagée comme commis comptable depuis le 27 juin 2024 ;

CONSIDERANT QUE M^{me} Krista Burke aide la directrice générale avec la comptabilité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' afin de faciliter les tâches réalisées il serait facilitant d'avoir son propre code pour faire les paiements ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Martin Papineau

APPUYE PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise l'ajout aux comptes de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny comme suit :

- Ajout de M^{me} Krista Burke comme administratrice secondaire.

2024-07-05

Salaire DG

7. Salaire directrice générale

CONSIDÉRANT QUE suite à l'exercice d'équité salariale dans la catégorie d'emplois à prédominance féminine, un exercice d'équité a été réalisé en parallèle pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière, il en ressort un écart salarial de 6,66 \$/heure pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière et ce, pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE dans les autres catégories d'emplois, aucun écart salarial n'est apparu ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement de salaire sera rétroactif au 23 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de salaire et l'équité salariale sont deux choses totalement distinctes ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour diminuer l'écart d'équité salariale, la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde à la directrice générale et greffière-trésorière, au 23 juin 2024, une augmentation de 3,97 \$/l'heure et fixe les modalités de versements suivantes :

- Versement de l'écart salarial à la paie finissant le 6 juillet 2024.

2024-07-06

Antenne
Internet
camping

8. Remplacement antenne Internet au camping

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite du technicien de 6temti, il a constaté que le pont qui faisait la liaison entre l'antenne de la Volière et du camping sans service ne fonctionnait plus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit rétablir la connexion Internet du camping sans service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité fera l'achat d'un pont WiFi airMax NanoBeam 5AC pour la somme de 150 \$ taxes et frais d'installation en sus.

2024-07-07

Arbre pour le
parc

9. Arbre pour le terrain de jeux

CONSIDÉRANT QUE l'installation du nouveau parc municipal se fera durant la semaine du 15 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' afin de rendre le parc plus convivial et d'avoir de l'ombre à proximité le plus rapidement possible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à Ferme Horticole Lajoie ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues fera l'achat d'arbre pour le nouveau parc municipal via le programme TECQ avec un budget de 5000 \$ taxes et livraison en sus.

2024-07-08

Pancarte parc

10. Achat d'une pancarte pour le parc municipal

- CONSIDÉRANT QUE** l'installation du nouveau parc municipal se fera durant la semaine du 15 juillet 2024 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le parc municipal est un espace communautaire important pour les résidents ;
- CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'une pancarte explicative des règlements de bonne conduite dans le parc est nécessaire pour informer les utilisateurs ;
- CONSIDÉRANT QUE** la pancarte contribuera à assurer la sécurité et la bonne utilisation des installations du parc ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé une soumission à Base 132 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une pancarte explicative, au coût de 330\$ taxes en sus, à installer dans le parc municipal, détaillant les règlements en vigueur et les responsabilités de l'utilisateur.

QUE le coût de cette pancarte soit couvert par le pacte rural volet 2-3 pour le projet du Parc de la Volière.

2024-07-09

Carte de loisirs

11. Entente intermunicipale – Carte de loisirs

- CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'entente intervenue, nous avons été informés que la Ville de Montmagny a révisé le coût moyen net des avantages que procure la carte-loisirs vendue aux citoyens de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût moyen net pour l'année 2025 est fixé à 220 \$ pour chaque carte de type familial vendue à nos citoyens et à 100 \$ pour chaque carte de type individuel ;
- CONSIDÉRANT QUE** des frais fixes de gestion de 20 \$ s'ajoutent à ce coût net pour chaque carte-loisirs vendue, peu importe qu'elle soit de type familial ou de type individuel ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte de rembourser à la Ville de Montmagny un montant de 220 \$ pour chaque carte-loisirs de type familial vendue et un montant de 120 \$ pour chaque carte individuelle et ce, sur présentation de facture en ce sens.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, une correspondance confirmant que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte le coût moyen net, incluant les frais de gestion pour la carte-loisirs pour l'année 2025.

2024-07-10

Billet
exposition

12. Achat de billet pour l'exposition de la Mi-Carême

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a écoulé ses surplus de billet pour l'exposition de la Mi-Carême ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un outil de gestion pour comptabiliser le nombre de visiteur que l'exposition accueille ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues procède à l'achat de 1000 billets d'entrée pour l'exposition de la Mi-Carême au coût de 149 \$ taxes en sus

2024-07-11

But de soccer

13. Achat but de soccer extérieur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour faire l'achat de but de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de nouveaux buts de soccer encouragera la pratique du soccer et favorisera l'activité physique des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues procède à l'achat de deux nouveaux buts de soccer pour la somme de 218.38\$ taxes en sus pour être installer près du nouveau parc de jeu de la Volière.

QUE le coût de cette acquisition soit pris en charge par le budget réservé aux équipements sportifs et loisirs.

2024-07-12

Comité gestion
de déchets

14. Création d'un Comité Consultatif de gestion de déchets

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribuées à la collecte et au transport des matières résiduelles représentent une part importante du budget de la municipalité (i.e. plus de 50 000\$/an);

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie de valorisation des matières organiques prévoit que d'ici 2025, ces matières soient gérées sur 100 % du territoire municipal et dans 100 % des industries;

CONSIDÉRANT QUE les déchets de cuisine et autres résidus verts représentent environ 60% des matières résiduelles envoyées dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QU' afin d'encourager les municipalités à faire le tri des matières organiques, le gouvernement a augmenté, le 1^{er} janvier 2023, les redevances à 30\$ par tonnes de matières résiduelles éliminées et une augmentation de 2\$/tonne par an sera maintenant prévisible ;

CONSIDÉRANT QUE les questions relatives à la gestion des matières résiduelles sont complexes, qu'elles nécessitent des réflexions, de l'expertise et une compréhension profonde du cadre législatif et opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de tri des résidents et résidentes de l'Isle-aux-Grues font déjà bonne figure en comparaison avec celles d'autres municipalités de la MRC, ce qui témoigne d'une ouverture à l'amélioration continue des pratiques au sein de la population;

CONSIDÉRANT QUE certains résidents et résidentes ont manifesté leur intérêt à s'impliquer dans une démarche de réflexion sur les façons de parfaire les pratiques en matière de gestion des déchets sur l'Isle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Ariane Tessier-Moreau que le conseil municipal procède à la création d'un comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles et que ce comité soit présidé par le conseiller responsable de ce dossier au sein du conseil municipal.

IL EST RÉSOLU QUE LA PROPOSITION SOIT REJETÉ À LA MAJORITÉ

2024-07-13

Travaux
Camping

15. Travaux camping municipal

CONSIDÉRANT QUE le drainage adéquat du terrain de camping est essentiel pour assurer le confort des campeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de pierre de $\frac{3}{4}$ à 1 pouce est nécessaire afin d'améliorer le système de drainage du terrain de camping ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues procède à l'achat d'un dix roues de pierre $\frac{3}{4}$ à 1 pouce pour la somme de 590 \$ taxes en sus.

16. Correspondances

- Isabelle Raullet

M^{me} Raullet demande à la Municipalité les actions que les citoyens peuvent faire lorsqu'un événement comme le feu de Tipi des Maisons du Grand Héron survient et qu'en est-il des pompiers volontaires ainsi que des premiers répondants.

M. Poulin répond que la Municipalité a un plan de mesures d'urgence pour la Municipalité, mais en tant que citoyens la première chose à faire est de communiquer avec le 9-1-1 et c'est via ce système que la CAUCA va pouvoir communiquer avec les intervenants de la Municipalité. Pour ce qui est des pompiers volontaires nous n'en avons plus puisque les exigences pour garder ce service à l'Isle en demandait trop pour les pompiers volontaires et le nombre de pompiers volontaires étaient en constante diminution pour garder ce service. Pour ce qui est des premiers répondants c'est le même problème.

Ariane propose d'écrire sur le site internet que la Municipalité est en recherche constante de premier répondant.

2024-07-14

- Corporation de la Sauvagine

Hommage à la Sauvagine

CONSIDÉRANT QUE l'évènement *Hommage à la sauvagine*, qui aura lieu les 24 et 25 août prochain, est la principale source de financement de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées lors de cette activité permettent à la Corporation de poursuivre son mandat de gestion des territoires publics pour la chasse à la sauvagine à l'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Corporation comporte également un volet de formation de la jeunesse et d'éducation de la population, des activités en ce sens seront tenues lors de l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation compte sur l'implication de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues se procure deux billets pour le souper-bénéfice au coût de 60 \$ / billet.

QUE la Municipalité assume les frais pour le transport des estrades et des kiosques qui serviront lors de cette activité. De plus que la moitié des frais de vidange des toilettes chimiques.

QUE la Corporation de la Sauvagine ait accès gratuitement au gymnase et ses installations pour tenir leur souper bénéfice ainsi que les tables et chaises pour l'évènement selon les conditions de locations inscrit sur le formulaire.

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter puisque ce dernier est sur le conseil d'administration de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues

2024-07-15

- Tournoi de pêche Charles-Vézina

Tournoi de pêche

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du « Tournoi de pêche Charles-Vézina » adresse une demande de commandite pour l'organisation de leur activité;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'achat de carte cadeau de 100 \$ de commerce de l'Isle pour offrir lors du Tournoi de pêche Charles-Vézina.

16. Suivi des dossiers

- Chemin de la Batture

Les travaux ont été commencé durant la semaine du 24 juin 2024 et terminé le 4 juillet 2024. La Municipalité n'a pas encore reçu la facture.

- Politique Familiale

La Municipalité a réalisé 20% des actions adopté en décembre dernier, ce qui correspond à 5 actions sur 24 en 6 mois. La Municipalité prévoit en réaliser 3 autres d'ici la fin de l'année

17. Varia

- Règlementation sur la sécurité des piscine résidentielles

Une correspondance par courrier sera envoyée aux propriétaires de piscine pour les informer des nouvelles exigences.

- Offre du module aux citoyens

La Municipalité offre l'ancien module de jeux, les barreaux ainsi que le carré de sable aux citoyens. Si un citoyen est intéressé par cette offre communiquer avec M^{me} Virginie Gagnon par courriel au municipalite@isle-aux-grues.com

- Fermeture tour d'observation

Le Conseil a pris la décision de fermer la tour en attendant de faire les réparations nécessaires pour la rendre sécuritaire.

18. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h47 avec les questions dans la salle. Aucunes questions écrites ont été acheminées au Conseil. La période de question prend fin à 20h30

20204-07-16

Levé de la
séance
ordinaire

19. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que la séance soit levée à 20 heures 31.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

